

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: MARCHE D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET DE PETITS AMENAGEMENTS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT 4 DEMOLITION, MAÇONNERIE, PLATRERIE, CARRELAGE ET MENUISERIE BOIS PASSE AVEC LA SOCIETE BALAS

DÉCISION N° DM-20-180 EN DATE DU 07 AOUT 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-484 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au JOUE, BOAMP et au Profil acheteur de la Ville 30 décembre 2019 relatif au marché d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 24 juin 2020 attribuant le lot n°4 Démolition, maçonnerie, plâtrerie, carrelage et menuiserie bois, à la société BALAS, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société BALAS, sise 10-12 rue Pierre Nicolau – 93583 SAINT-OUEN Cedex - représentée par Monsieur HOUDROUGE Maher – Directeur Général, le marché d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux, lot 4 : Démolition, maçonnerie, plâtrerie, carrelage et menuiserie bois.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, susceptible de varier de la manière suivante :

- Montant minimum annuel : 150 000€ HT (180 000€ TTC)

Les prix applicables sont ceux du bordereau des prix unitaires.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200807-Imc1H7576H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/08/2020

Date de Publication : 07/08/2020

L'Adjoint au maire chargé des solidarités et de l'insertion,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200807-lmc1H7576H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/08/2020

Date de Publication : 07/08/2020